

Informations

Frais admissibles à un remboursement

Description	PROJETS INDIVIDUELS		
Frais d'inscription	Congrès, colloques, symposium, etc.		
	100 % du coût au tarif de membre.		
Frais de repas	Déjeuner : 15 \$ Dîner : 20 \$ Souper : 28,50\$		MAXIMUM DE 750 \$ PAR PERSONNE PAR ANNÉE POUR UN PERFECTIONNEMENT DE 2 JOURS · MAXIMUM DE 950 \$ PAR PERSONNE PAR ANNÉE POUR UN PERFECTIONNEMENT DE 3 JOURS ET PLUS
Frais de déplacement	0,60 \$ du kilomètre; - Kilométrage alloué sur une base de trois participantes, participants; - Les points de départ et d'arrivée sont le centre administratif du CSSBF.		
Stationnement	100 %		
Frais d'hébergement	225 \$ maximum par coucher *		
Frais d'hébergement chez un parent ou ami	30 \$		
Suppléance	Maximum de 2 dates correspondant à l'évènement par personne par année		

- * L'hébergement est autorisé la veille d'un évènement pour la région métropolitaine, la région de Québec et les régions plus éloignées que celles mentionnées.

Acheminer cette demande à l'attention du **comité de perfectionnement des enseignants** au Centre administratif du Centre de services scolaire des Bois-Francis :
ComPerf@cssbf.gouv.qc.ca

Date limite :

- 15 septembre pour les événements ayant lieu avant la fin décembre et les événements suivants : « De mots et de craies » et « ITA ».
- 30 novembre pour les événements ayant lieu à partir de janvier.

Toutes les réclamations de paiement avec les pièces justificatives originales doivent parvenir au comité de perfectionnement **maximum un mois** après l'activité.